

Projet budget général 2022 section 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 juillet 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 juillet 2021

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet budget général 2022 section 1 Parlement

E 15946-3

PARLEMENT EUROPÉEN

Projet de budget 2022 – Résumé

1. STRUCTURE

La section I du budget général se subdivise en cinq titres opérationnels:

Deux d'entre eux reflètent les dépenses administratives communes à toutes les institutions. Le titre 1 (personnes liées à l'institution) concerne les indemnités, les rémunérations et les allocations des députés et du personnel ainsi qu'une série d'infrastructures communes à tous, comme les services de restauration, le service social et le service médical; le titre 2 a trait aux immeubles, au mobilier, à l'équipement informatique et autre et aux autres dépenses de fonctionnement.

Les titres 3 et 4 reflètent les missions exercées par le Parlement en tant qu'institution. Le titre 3 concerne les réunions, les conférences, l'expertise, l'information et la communication, dont la mission du Parlamentarium et des bureaux de liaison du Parlement européen, par exemple. Le titre 4 a trait aux missions politiques spécifiques de l'institution, comme les subventions aux groupes politiques, le financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes ou l'assistance parlementaire.

Le titre 5 concerne les dépenses de l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et les frais connexes prévus par le cadre réglementaire.

2. GRANDS DOMAINES DE DÉPENSES ET PRIORITÉS

Les obligations statutaires à l'égard des députés et du personnel, dont les assistants, représentent 55 % du budget. Le Parlement a prévu une adaptation des salaires de 2,9 % en 2021 et de 2,5 % en 2022.

D'autres postes importants relativement incompressibles sont les frais d'exploitation des bâtiments et l'équipement, auxquels ont été appliqués les indicateurs d'indexation contractuelle et les taux d'inflation publiés.

Le budget du Parlement pour 2022 prévoit les ressources nécessaires au retour à la vie normale après la crise de la COVID-19 tout en tirant parti des expériences et des enseignements acquis (notamment par l'achèvement des investissements dans les services à distance et par les possibilités d'économies, notamment dans le domaine des missions et des voyages).

Il prévoit les ressources nécessaires aux projets prioritaires dans les domaines suivants:

- Communication avec les citoyens et renforcement de la présence du Parlement dans les États membres afin que les citoyens comprennent l'importance du Parlement européen pour prendre part au processus démocratique européen;
- Projets immobiliers pluriannuels et autres projets immobiliers connexes;

- Sécurité – Investir dans la cybersécurité et achever l’internalisation de la sécurité à Luxembourg et le dispatching intégré;
- Informatique – Investir dans un environnement numérique solide: nuage/centre de données, et internaliser les services afin de réduire la dépendance vis-à-vis de sociétés externes;
- Parlement vert;

Le volume global du budget pour 2022 sera de 2 112 904 198 EUR, soit un taux d’augmentation de 2,4 % par rapport au budget 2021. L’augmentation de la partie portant sur les dépenses non salariales – moins de 1,2 %, soit bien en-deçà du coefficient déflateur de 2 % – est le reflet de l’approche prudente adoptée après la crise de la COVID.

SECTION I — PARLEMENT EUROPÉEN

RECETTES — RECETTES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
3	RECETTES ADMINISTRATIVES	182 850 000	176 219 000	171 430 002,27
4	PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES		50 000	2 027,55
6	RECETTES, CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS LIÉES AUX POLITIQUES DE L'UNION	p.m.	p.m.	
	Total	182 850 000	176 269 000	171 432 029,82

TITRE 3 — RECETTES ADMINISTRATIVES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL	182 848 000	176 217 000	168 988 133,10
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ	p.m.	p.m.	1 550 184,50
3 2	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES	p.m.	p.m.	0,—
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES	2 000	2 000	891 684,67
	Titre 3 — Total	182 850 000	176 219 000	171 430 002,27

CHAPITRE 3 0 — RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL				
3 0 0	Taxes et prélèvements				
3 0 0 0	Impôt sur la rémunération	84 658 000	80 695 000	81 341 562,25	96,08 %
3 0 0 1	Prélèvements spéciaux sur les rémunérations	13 099 000	12 425 000	12 071 872,87	92,16 %
	<i>Article 3 0 0 — Sous-total</i>	97 757 000	93 120 000	93 413 435,12	95,56 %
3 0 1	Contribution au régime de pensions				
3 0 1 0	Contribution du personnel au financement du régime de pensions	77 051 000	73 087 000	69 173 578,83	89,78 %
3 0 1 1	Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel	8 000 000	10 000 000	6 397 668,43	79,97 %
3 0 1 2	Contribution du personnel en congé au régime de pensions	40 000	10 000	3 450,72	8,63 %
3 0 1 4	Contribution des membres du Parlement européen	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 3 0 1 — Sous-total</i>	85 091 000	83 097 000	75 574 697,98	88,82 %
	Chapitre 3 0 — Total	182 848 000	176 217 000	168 988 133,10	92,42 %

Article 3 0 0 — Taxes et prélèvements

Poste 3 0 0 0 — Impôt sur la rémunération

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
84 658 000	80 695 000	81 341 562,25

Bases légales

Protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, et notamment son article 12.

Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 260/68 du Conseil du 29 février 1968 portant fixation des conditions et de la procédure d'application de l'impôt établi au profit des Communautés européennes (JO L 56 du 4.3.1968, p. 8).

Poste 3 0 0 1 — Prélèvements spéciaux sur les rémunérations

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
13 099 000	12 425 000	12 071 872,87

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 66 bis.

Article 3 0 1 — Contribution au régime de pensions

Poste 3 0 1 0 — Contribution du personnel au financement du régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
77 051 000	73 087 000	69 173 578,83

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 83, paragraphe 2.

Poste 3 0 1 1 — Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
8 000 000	10 000 000	6 397 668,43

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 4, l'article 11, paragraphes 2 et 3, et l'article 48 de son annexe VIII.

Poste 3 0 1 2 — Contribution du personnel en congé au régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
40 000	10 000	3 450,72

Poste 3 0 1 4 — Contribution des membres du Parlement européen

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Bases légales

Réglementation concernant les frais et indemnités des députés au Parlement européen (réglementation FID), et notamment son annexe III.

CHAPITRE 3 1 — RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ				
3 1 0	<i>Vente de biens immeubles — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	1 550 184,50	
3 1 1	<i>Vente d'autres biens</i>	p.m.	p.m.		
3 1 2	<i>Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.		
	Chapitre 3 1 — Total	p.m.	p.m.	1 550 184,50	

Article 3 1 0 — Vente de biens immeubles — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	1 550 184,50

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente des biens immeubles appartenant à l'institution.

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 1 1 — Vente d'autres biens

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente ou de la reprise d'autres biens appartenant à l'institution.

Article 3 1 2 — Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Le détail des dépenses et des recettes résultant de prêts ou de locations ou de la fourniture de services sous ce poste est indiqué dans une annexe du présent budget.

CHAPITRE 3 2 — RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
3 2	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES				
3 2 0	<i>Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées</i>				
3 2 0 2	Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées	p.m.	p.m.		
	<i>Article 3 2 0 — Sous-total</i>	p.m.	p.m.		
3 2 1	<i>Remboursement des indemnités de mission par les autres institutions ou organismes — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
3 2 2	<i>Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.		
	Chapitre 3 2 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 3 2 0 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées

Poste 3 2 0 2 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Ce poste est destiné à accueillir les recettes liées au remboursement des dépenses sociales exposées pour le compte d'une autre institution.

Article 3 2 1 — Remboursement des indemnités de mission par les autres institutions ou organismes — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Cet article est destiné à accueillir les recettes liées au remboursement des dépenses sociales exposées pour le compte d'une autre institution.

Article 3 2 2 — Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 3 3 — AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES				
3 3 0	Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées	p.m.	p.m.		
3 3 1	Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées	p.m.	p.m.		
3 3 3	Indemnités d'assurances perçues — Recettes affectées	p.m.	p.m.		
3 3 8	Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées	p.m.	p.m.		
3 3 9	Autres recettes provenant de la gestion administrative	2 000	2 000	891 684,67	44584,23 %
	Chapitre 3 3 — Total	2 000	2 000	891 684,67	44584,23 %

Article 3 3 0 — Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 1 — Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 2, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 3 — Indemnités d'assurances perçues — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Cet article est également destiné à couvrir le remboursement, par les assurances, des rémunérations des fonctionnaires impliqués dans des accidents.

Article 3 3 8 — Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	

Commentaires

Cet article est destiné à enregistrer d'autres contributions et restitutions liées à la gestion administrative de l'institution.

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 9 — Autres recettes provenant de la gestion administrative

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
2 000	2 000	891 684,67

Commentaires

Cet article est destiné à enregistrer d'autres recettes provenant de la gestion administrative.

Le détail des dépenses et des recettes résultant de prêts ou de locations ou de la fourniture de services sous cet article est indiqué dans une annexe du présent budget.

TITRE 4 — PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES		50 000	2 027,55
	Titre 4 — Total		50 000	2 027,55

CHAPITRE 4 0 — REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES				
4 0 0	<i>Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires</i>		50 000	2 027,55	
	Chapitre 4 0 — Total		50 000	2 027,55	

Article 4 0 0 — Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
	50 000	2 027,55

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant des revenus des fonds placés ou prêtés, des intérêts bancaires et autres perçus sur les comptes de l'institution.

TITRE 6 — RECETTES, CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS LIÉES AUX POLITIQUES DE L'UNION

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
6 6	AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS	p.m.	p.m.	
	Titre 6 — Total	p.m.	p.m.	

CHAPITRE 6 6 — AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
6 6	AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS				
6 6 8	<i>Autres contributions et restitutions — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.		
	Chapitre 6 6 — Total	p.m.	p.m.		

Article 6 6 8 — Autres contributions et restitutions — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	

Cet article est destiné à accueillir, conformément à l'article 21 du règlement financier, les recettes éventuelles non prévues dans les autres parties du titre 6 qui donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires destinés à financer les dépenses auxquelles ces recettes sont affectées.

DÉPENSES — DÉPENSES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1	Personnes liées à l'institution	1 133 813 050	1 097 708 915	1 029 496 482,90
2	Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	440 095 898	434 061 000	498 145 306,26
3	Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de ses missions générales	182 244 250	185 162 220	115 436 974,93
4	Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques	351 431 000	343 943 000	307 670 345,43
5	L'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et le comité de personnalités éminentes indépendantes	320 000	300 000	1 845,12
10	Autres dépenses	5 000 000	2 346 000	0,—
Total		2 112 904 198	2 063 521 135	1 950 750 954,64

TITRE 1 — PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 0	Membres de l'institution	7	209 903 000	207 576 273	180 659 037,76
1 2	Fonctionnaires et agents temporaires	7	714 893 000	693 916 364	679 166 389,19
1 4	Autres personnels et prestations externes	7	185 424 000	173 260 678	150 587 138,43
1 6	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	7	23 593 050	22 955 600	19 083 917,52
Titre 1 — Total			1 133 813 050	1 097 708 915	1 029 496 482,90

CHAPITRE 1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
1 0	Membres de l'institution					
1 0 0	Indemnités et allocations					
1 0 0 0	Indemnités	7.2	79 494 000	76 747 273	76 121 019,00	95,76 %
1 0 0 4	Frais de voyage ordinaires	7.2	67 400 000	67 400 000	34 872 664,00	51,74 %
1 0 0 5	Autres frais de voyage	7.2	5 700 000	5 500 000	3 132 000,00	54,95 %
1 0 0 6	Indemnité de frais généraux	7.2	39 600 000	39 500 000	39 100 000,00	98,74 %
1 0 0 7	Indemnités de fonctions	7.2	191 000	191 000	190 000,00	99,48 %
<i>Article 1 0 0 — Sous-total</i>			192 385 000	189 338 273	153 415 683,00	79,74 %
1 0 1	Couverture des risques d'accident, de maladie et autres interventions sociales					
1 0 1 0	Couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales	7.2	3 017 000	2 819 000	2 685 449,75	89,01 %

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
1 0 1 2	Interventions spécifiques en faveur des députés handicapés	7.2	1 431 000	1 258 000	325 405,01	22,74 %
	<i>Article 1 0 1 — Sous-total</i>		4 448 000	4 077 000	3 010 854,76	67,69 %
1 0 2	Indemnités transitoires	7.2	1 186 000	2 010 000	14 017 500,00	1181,91 %
1 0 3	Pensions					
1 0 3 0	Pensions d'ancienneté (FID)	7.2	9 000 000	9 270 000	7 998 000,00	88,87 %
1 0 3 1	Pensions d'invalidité (FID)	7.2	190 000	171 000	171 000,00	90,00 %
1 0 3 2	Pensions de survie (FID)	7.2	1 944 000	1 959 000	1 846 000,00	94,96 %
1 0 3 3	Régime de pension volontaire des députés	7.2	p.m.	1 000	0,—	
	<i>Article 1 0 3 — Sous-total</i>		11 134 000	11 401 000	10 015 000,00	89,95 %
1 0 5	Cours de langues et d'informatique	7.2	750 000	750 000	200 000,00	26,67 %
	Chapitre 1 0 — Total		209 903 000	207 576 273	180 659 037,76	86,07 %

Article 1 0 0 — Indemnités et allocations

Poste 1 0 0 0 — Indemnités

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
79 494 000	76 747 273	76 121 019,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le financement de l'indemnité prévue par le statut des députés.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Bases légales

Statut des députés au Parlement européen, et notamment ses articles 9 et 10.

Mesures d'application du statut des députés au Parlement européen, et notamment leurs articles 1^{er} et 2.

Poste 1 0 0 4 — Frais de voyage ordinaires

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
67 400 000	67 400 000	34 872 664,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le remboursement des frais de voyage et de séjour liés aux voyages à destination et en provenance des lieux de travail et autres missions.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 25 000 EUR.

Bases légales

Statut des députés au Parlement européen, et notamment son article 20.

Mesures d'application du statut des députés au Parlement européen, et notamment leurs articles 10 à 21 et 24.

Poste 1 0 0 5 — Autres frais de voyage

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
5 700 000	5 500 000	3 132 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné au remboursement des frais de voyage complémentaires et des frais de voyage effectués dans l'État membre d'élection.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Bases légales

Statut des députés au Parlement européen, et notamment son article 20.

Mesures d'application du statut des députés au Parlement européen, et notamment leurs articles 22 et 23.

Poste 1 0 0 6 — Indemnité de frais généraux

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
39 600 000	39 500 000	39 100 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais résultant des activités parlementaires des députés, en conformité avec les mesures d'application du statut des députés au Parlement européen.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 170 000 EUR.

Bases légales

Statut des députés au Parlement européen, et notamment son article 20.

Mesures d'application du statut des députés au Parlement européen, et notamment leurs articles 25 à 28.

Poste 1 0 0 7 — Indemnités de fonctions

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
191 000	191 000	190 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires de séjour et de représentation liées aux fonctions du président du Parlement européen.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Bases légales

Statut des députés au Parlement européen, et notamment son article 20.

Décision du Bureau du Parlement européen du 17 juin 2009.

Article 1 0 1 — Couverture des risques d'accident, de maladie et autres interventions sociales

Poste 1 0 1 0 — Couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
3 017 000	2 819 000	2 685 449,75

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les risques d'accident, le remboursement des frais médicaux des députés et les risques de pertes et vols des effets et objets personnels des députés.

Il est également destiné à assurer et à assister les députés en cas de nécessité de rapatriement lors d'un voyage officiel, en raison d'une maladie grave, d'un accident ou d'imprévus empêchant le bon déroulement du voyage. Cette assistance comprend l'organisation du rapatriement du député et la prise en charge des frais y afférents.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 200 000 EUR.

Bases légales

Statut des députés au Parlement européen, et notamment ses articles 18 et 19.

Mesures d'application du statut des députés au Parlement européen, notamment leurs articles 3 à 9 et 29.

Réglementation commune relative à la couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle des fonctionnaires de l'Union européenne.

Réglementation commune relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires des Communautés européennes.

Décision de la Commission portant fixation des dispositions générales d'exécution relatives au remboursement des frais médicaux.

Poste 1 0 1 2 — Interventions spécifiques en faveur des députés handicapés

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 431 000	1 258 000	325 405,01

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir certaines dépenses nécessaires pour fournir une assistance à un député gravement handicapé.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Bases légales

Mesures d'application du statut des députés au Parlement européen, et notamment leur article 30.

Article 1 0 2 — Indemnités transitoires

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 186 000	2 010 000	14 017 500,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le financement de l'indemnité transitoire à l'issue du mandat d'un député.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Bases légales

Statut des députés au Parlement européen, et notamment son article 13.

Mesures d'application du statut des députés au Parlement européen, et notamment leurs articles 45 à 48 et 77.

Article 1 0 3 — Pensions

Poste 1 0 3 0 — Pensions d'ancienneté (FID)

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
9 000 000	9 270 000	7 998 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le versement d'une pension d'ancienneté après la cessation du mandat d'un député.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 150 000 EUR.

Bases légales

Mesures d'application du statut des députés au Parlement européen, et notamment leur article 75, et l'annexe III de la réglementation concernant les frais et indemnités des députés au Parlement européen (ci-après dénommée «réglementation FID»).

Poste 1 0 3 1 — Pensions d'invalidité (FID)

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
190 000	171 000	171 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le versement d'une pension en cas d'invalidité d'un député survenant en cours de mandat.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Bases légales

Mesures d'application du statut des députés au Parlement européen, et notamment leur article 75, et l'annexe II de la réglementation concernant les frais et indemnités des députés au Parlement européen (ci-après dénommée «réglementation FID»).

Poste 1 0 3 2 — Pensions de survie (FID)

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 944 000	1 959 000	1 846 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le versement d'une pension de survie ou d'orphelin en cas de décès d'un député ou d'un ancien député.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 15 000 EUR.

Bases légales

Mesures d'application du statut des députés au Parlement européen, et notamment leur article 75, et l'annexe I de la réglementation concernant les frais et indemnités des députés au Parlement européen (ci-après dénommée «réglementation FID»).

Poste 1 0 3 3 — Régime de pension volontaire des députés

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	1 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part de l'institution dans le régime de pension complémentaire volontaire des députés.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 500 EUR.

Bases légales

Statut des députés au Parlement européen, et notamment son article 27.

Mesures d'application du statut des députés au Parlement européen, et notamment leur article 76, et l'annexe VII de la réglementation concernant les frais et indemnités des députés au Parlement européen (ci-après dénommée «réglementation FID»).

Article 1 0 5 — Cours de langues et d'informatique

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
750 000	750 000	200 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de cours de langues et de cours d'informatique pour les députés.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Bases légales

Mesures d'application du statut des députés au Parlement européen, et notamment leur article 44.

Décision du Bureau du Parlement européen du 23 octobre 2017 sur les cours de langues et d'informatique pour les députés.

CHAPITRE 1 2 — FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
1 2	Fonctionnaires et agents temporaires					
1 2 0	Rémunérations et autres droits					
1 2 0 0	Rémunérations et indemnités	7.2	708 973 000	688 256 364	672 940 000,00	94,92 %
1 2 0 2	Heures supplémentaires rémunérées	7.2	100 000	100 000	26 389,19	26,39 %
1 2 0 4	Droits liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions	7.2	3 100 000	3 000 000	3 850 000,00	124,19 %
	<i>Article 1 2 0 — Sous-total</i>		712 173 000	691 356 364	676 816 389,19	95,04 %
1 2 2	Indemnités après cessation anticipée de fonctions					
1 2 2 0	Indemnités en cas de retrait d'emploi et congés dans l'intérêt du service	7.2	2 720 000	2 560 000	2 350 000,00	86,40 %
1 2 2 2	Indemnités pour cessation définitive de fonctions et système spécial de retraite pour les fonctionnaires et agents temporaires	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 1 2 2 — Sous-total</i>		2 720 000	2 560 000	2 350 000,00	86,40 %
	Chapitre 1 2 — Total		714 893 000	693 916 364	679 166 389,19	95,00 %

Article 1 2 0 — Rémunérations et autres droits

Poste 1 2 0 0 — Rémunérations et indemnités

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
708 973 000	688 256 364	672 940 000,00

Commentaires

Ce crédit est principalement destiné à couvrir, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- les traitements, indemnités et allocations liées aux traitements,
- les risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle et autres charges sociales,
- les indemnités forfaitaires pour heures supplémentaires,
- les autres allocations et indemnités diverses,
- le paiement des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine,
- l'incidence des coefficients correcteurs applicables à la rémunération et à la partie des émoluments transférés dans un pays autre que celui du lieu d'affectation,
- le risque de chômage des agents temporaires ainsi que les versements à effectuer par l'institution en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.

Ce crédit est également destiné à couvrir les primes d'assurance «accidents activités sportives» pour les utilisateurs des centres sportifs du Parlement européen à Bruxelles, à Luxembourg et à Strasbourg.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 450 000 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 2 0 2 — Heures supplémentaires rémunérées

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
100 000	100 000	26 389,19

Commentaires

Ce crédit est destiné au paiement des heures supplémentaires dans les conditions prévues par les bases légales.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 2 0 4 — Droits liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
3 100 000	3 000 000	3 850 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (les membres de la famille compris) à l'occasion de l'entrée en fonctions, du départ ou d'une mutation impliquant un changement de lieu d'affectation,
- les indemnités d'installation et de réinstallation et les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité,
- les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires qui justifient d'être obligés de changer de résidence lors de leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service,
- l'indemnité de licenciement pour un(e) fonctionnaire stagiaire licencié(e) en cas d'inaptitude manifeste,
- l'indemnité de résiliation du contrat d'un agent temporaire par l'institution,

- la différence entre les cotisations versées par le personnel contractuel à un régime de pension d'un État membre et celles dues au régime communautaire en cas de requalification d'un contrat.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Article 1 2 2 — Indemnités après cessation anticipée de fonctions

Poste 1 2 2 0 — Indemnités en cas de retrait d'emploi et congés dans l'intérêt du service

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
2 720 000	2 560 000	2 350 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser:

- aux fonctionnaires mis en disponibilité à la suite d'une mesure de réduction du nombre des emplois dans l'institution,
- aux fonctionnaires mis en congé pour des besoins organisationnels liés à l'acquisition de nouvelles compétences au sein de l'institution,
- aux fonctionnaires et agents temporaires d'encadrement des groupes politiques occupant un emploi des grades AD 16 et AD 15 retiré dans l'intérêt du service.

Il couvre également la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie et l'incidence des coefficients correcteurs applicables à ces indemnités (à l'exception des bénéficiaires de l'article 42 *quater* du statut, qui n'ont pas droit au coefficient correcteur).

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 41, 42 *quater*, 50 et son annexe IV ainsi que l'article 48 *bis* du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 2 2 2 — Indemnités pour cessation définitive de fonctions et système spécial de retraite pour les fonctionnaires et agents temporaires

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les indemnités à verser en application du statut des fonctionnaires ou des règlements du Conseil (CE, Euratom, CECA) n° 2689/95 et (CE, Euratom) n° 1748/2002,
- la quote-part patronale dans l'assurance contre les risques de maladie des bénéficiaires des indemnités,
- l'incidence des coefficients correcteurs applicables aux diverses indemnités.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 72.

Règlement (CE, Euratom, CECA) n° 2689/95 du Conseil du 17 novembre 1995 instituant, à l'occasion de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède, des mesures particulières de cessation des fonctions d'agents temporaires des Communautés européennes (JO L 280 du 23.11.1995, p. 4).

Règlement (CE, Euratom) n° 1748/2002 du Conseil du 30 septembre 2002 instituant, dans le cadre de la modernisation de l'institution, des mesures particulières concernant la cessation définitive de fonctions de fonctionnaires des Communautés européennes nommés dans un emploi permanent du Parlement européen et d'agents temporaires des groupes politiques du Parlement européen (JO L 264 du 2.10.2002, p. 9).

CHAPITRE 1 4 — AUTRES PERSONNELS ET PRESTATIONS EXTERNES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
1 4	Autres personnels et prestations externes					
1 4 0	Autres agents et personnes externes					
1 4 0 0	Autres agents — Secrétariat général et groupes politiques	7.2	68 974 000	65 039 727	57 462 658,70	83,31 %
1 4 0 1	Autres agents — Sécurité	7.2	39 993 000	34 584 545	31 022 000,00	77,57 %
1 4 0 2	Autres agents — Chauffeurs au secrétariat général	7.2	7 600 000	7 444 545	7 266 000,00	95,61 %
1 4 0 4	Stagiaires, experts nationaux détachés, échanges de fonctionnaires et visites d'études	7.2	10 262 000	10 130 440	8 270 950,34	80,60 %
1 4 0 5	Dépenses d'interprétation	7.2	50 395 000	48 487 421	38 506 000,00	76,41 %
1 4 0 6	Observateurs	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 1 4 0 — Sous-total</i>		177 224 000	165 686 678	142 527 609,04	80,42 %
1 4 2	Services de traduction externes	7.2	8 200 000	7 574 000	8 059 529,39	98,29 %
	Chapitre 1 4 — Total		185 424 000	173 260 678	150 587 138,43	81,21 %

Article 1 4 0 — Autres agents et personnes externes

Poste 1 4 0 0 — Autres agents — Secrétariat général et groupes politiques

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
68 974 000	65 039 727	57 462 658,70

Commentaires

Ce crédit est principalement destiné à couvrir les dépenses suivantes:

- les rémunérations, y compris les allocations et indemnités, des autres agents, y compris les agents contractuels et les conseillers spéciaux (au sens du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne), les cotisations de l'employeur aux différents régimes de sécurité sociale, pour l'essentiel communautaire, et l'incidence des coefficients correcteurs applicables aux rémunérations de ces agents,
- l'emploi de personnel intérimaire,

Sont exclues de ce crédit les dépenses relatives:

- aux autres agents affectés à la Direction Générale en charge de la sécurité et exerçant des fonctions relatives à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité de l'information ainsi qu'à l'évaluation des risques,
- aux autres agents exerçant les fonctions de chauffeur au Secrétariat Général.

Une partie de ce crédit doit être utilisée pour le recrutement d'agents contractuels handicapés conformément à la décision du Bureau du Parlement européen des 7 et 9 juillet 2008.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 4 317 000 EUR.

Bases légales

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (titres IV, V et VI).

Dispositions générales d'exécution relatives aux concours et sélections, au recrutement et au classement des fonctionnaires et des autres agents du Parlement européen (décision du secrétaire général du Parlement européen du 17 octobre 2014).

Poste 1 4 0 1 — Autres agents — Sécurité

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
39 993 000	34 584 545	31 022 000,00

Commentaires

Ce crédit est principalement destiné à couvrir les dépenses suivantes pour les autres agents affectés à la direction générale en charge de la sécurité et exerçant des fonctions relatives à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité de l'information ainsi qu'à l'évaluation des risques:

- les rémunérations des agents contractuels et agents contractuels auxiliaires, y compris les allocations et indemnités ainsi que l'incidence des coefficients correcteurs applicables à leurs rémunérations.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 500 000 EUR.

Bases légales

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (titre IV).

Dispositions générales d'exécution relatives aux concours et sélections, au recrutement et au classement des fonctionnaires et des autres agents du Parlement européen (décision du secrétaire général du Parlement européen du 17 octobre 2014).

Poste 1 4 0 2 — Autres agents — Chauffeurs au secrétariat général

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
7 600 000	7 444 545	7 266 000,00

Commentaires

Ce crédit est principalement destiné à couvrir les dépenses suivantes relatives aux autres agents exerçant les fonctions de chauffeur au secrétariat général ou assurant la coordination de ceux-ci:

- les rémunérations des agents contractuels et agents contractuels auxiliaires, y compris les allocations et indemnités ainsi que l'incidence des coefficients correcteurs applicables à leurs rémunérations.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Bases légales

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (titre IV).

Dispositions générales d'exécution relatives aux concours et sélections, au recrutement et au classement des fonctionnaires et des autres agents du Parlement européen (décision du secrétaire général du Parlement européen du 17 octobre 2014).

Poste 1 4 0 4 — Stagiaires, experts nationaux détachés, échanges de fonctionnaires et visites d'études

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
10 262 000	10 130 440	8 270 950,34

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les rémunérations des stagiaires diplômés (bourses), y inclus les éventuelles allocations de foyer,
- les frais de voyage des stagiaires,
- les frais supplémentaires directement liés à leur handicap,
- les frais d'assurance maladie et de l'assurance accident pour les stagiaires,
- les frais relatifs à l'organisation de séances d'information ou de formation pour les stagiaires,
- le versement d'une subvention au Comité des stages Schuman,
- les frais relatifs à la mise à disposition de personnel entre le Parlement et les fonctions publiques des États membres, des pays candidats ou des organisations internationales spécifiés dans la réglementation,
- les frais relatifs au détachement d'experts nationaux auprès du Parlement européen, notamment leurs indemnités et leurs frais de voyage,
- les frais d'assurance accident pour les experts nationaux détachés,
- l'indemnisation des visites d'études et bourses d'étude,
- l'organisation d'actions de formation d'interprètes de conférence et de traducteurs, notamment en collaboration avec les écoles d'interprètes et des universités fournissant une formation en traduction, ainsi que l'octroi de bourses pour la formation et le perfectionnement professionnels d'interprètes et de traducteurs, l'achat de matériel didactique et les frais annexes.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Bases légales

Décision du Bureau du Parlement européen du 7 mars 2005 concernant la réglementation régissant la mise à disposition de fonctionnaires du Parlement européen et d'agents temporaires des groupes politiques auprès des administrations nationales, des organismes assimilés à ces dernières et des organisations internationales.

Décision du Bureau du Parlement européen du 4 mai 2009 concernant la réglementation régissant le détachement d'experts nationaux auprès du Parlement européen.

Décision du secrétaire général du 18 juin 2019 concernant les règles internes relatives aux stages et visites d'études au Secrétariat général du Parlement européen.

Poste 1 4 0 5 — Dépenses d'interprétation

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
50 395 000	48 487 421	38 506 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes:

- les rétributions et indemnités assimilées, les cotisations sociales, les frais de voyage et les autres frais des agents interprètes de conférence recrutés par le Parlement européen pour des réunions organisées par le Parlement européen pour ses propres besoins ou le besoin d'autres institutions ou organismes, lorsque les prestations nécessaires ne peuvent pas être assurées par les interprètes du Parlement européen (fonctionnaires ou agents temporaires),
- les dépenses pour opérateurs, techniciens et gestionnaires de conférence pour les réunions mentionnées ci-dessus, lorsque les prestations de service ne peuvent pas être assurées par des fonctionnaires, des agents temporaires ou autres agents du Parlement européen,
- les frais liés aux prestations fournies au Parlement européen par les interprètes d'autres institutions régionales, nationales ou internationales,
- les frais afférents à des activités liées à l'interprétation, notamment celles relatives à la préparation de réunions, de formations et de sélection des interprètes,
- les frais payés à la Commission pour la gestion des paiements aux interprètes de conférence.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 2 600 000 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Convention fixant les conditions de travail et le régime pécuniaire des agents interprètes de conférence (AIC) (et ses modalités d'application) établie le 28 juillet 1999, telle qu'annotée le 13 octobre 2004 et révisée le 31 juillet 2008.

Poste 1 4 0 6 — Observateurs

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des frais liés aux observateurs, en vertu de l'article 13 du règlement intérieur du Parlement européen.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Article 1 4 2 — Services de traduction externes

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
8 200 000	7 574 000	8 059 529,39

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les prestations de traduction, de vérification rédactionnelle, de frappe, d'encodage et d'assistance technique effectuées par des tiers.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 50 000 EUR.

CHAPITRE 1 6 — AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
1 6	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution					
1 6 1	Dépenses liées à la gestion du personnel					
1 6 1 0	Frais de recrutement	7.2	160 000	150 000	43 321,97	27,08 %
1 6 1 2	Apprentissage et développement	7.2	8 181 000	8 115 000	3 751 222,47	45,85 %
	<i>Article 1 6 1 — Sous-total</i>		8 341 000	8 265 000	3 794 544,44	45,49 %
1 6 3	Interventions en faveur du personnel de l'institution					
1 6 3 0	Service social	7.2	853 700	867 250	584 000,00	68,41 %
1 6 3 1	Mobilité	7.2	1 760 000	1 610 000	515 269,21	29,28 %
1 6 3 2	Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales	7.2	265 000	265 000	210 762,89	79,53 %
	<i>Article 1 6 3 — Sous-total</i>		2 878 700	2 742 250	1 310 032,10	45,51 %
1 6 5	Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution					
1 6 5 0	Santé et prévention	7.2	1 922 350	1 892 350	2 254 195,14	117,26 %
1 6 5 2	Frais de restauration	7.2	774 000	750 000	2 659 145,84	343,56 %
1 6 5 4	Structures de garde d'enfants	7.2	8 937 000	8 655 000	8 440 000,00	94,44 %
1 6 5 5	Contribution du Parlement européen aux Écoles européennes de type II accréditées	7.1	740 000	651 000	626 000,00	84,59 %
	<i>Article 1 6 5 — Sous-total</i>		12 373 350	11 948 350	13 979 340,98	112,98 %
	Chapitre 1 6 — Total		23 593 050	22 955 600	19 083 917,52	80,89 %

Article 1 6 1 — Dépenses liées à la gestion du personnel

Poste 1 6 1 0 — Frais de recrutement

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
160 000	150 000	43 321,97

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses d'organisation des concours prévus à l'article 3 de la décision 2002/621/CE ainsi que les frais de voyage et de séjour des candidats appelés à des entretiens d'embauche,
- les coûts de l'organisation des procédures de sélection du personnel.

Dans des cas dûment motivés par des besoins fonctionnels et après consultation de l'Office européen de sélection du personnel, ce crédit peut être utilisé pour partie pour des concours organisés par l'institution elle-même.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, son article 33 et son annexe III.

Décision 2002/620/CE du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du médiateur du 25 juillet 2002 portant création de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 53) et décision 2002/621/CE des secrétaires généraux du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, du greffier de la Cour de justice, des secrétaires généraux de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du représentant du médiateur du 25 juillet 2002 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 56).

Poste 1 6 1 2 — Apprentissage et développement

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
8 181 000	8 115 000	3 751 222,47

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la formation, dans le but d'améliorer les compétences du personnel et la performance et l'efficacité de l'institution, par exemple par des cours de langue pour les langues de travail officielles.

Il est également destiné à couvrir les dépenses afférentes aux autres formations destinées aux députés.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 *bis*.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Article 1 6 3 — Interventions en faveur du personnel de l'institution

Poste 1 6 3 0 — Service social

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
853 700	867 250	584 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- dans le cadre d'une politique interinstitutionnelle en faveur des personnes handicapées appartenant aux catégories suivantes:
 - les fonctionnaires et agents temporaires en activité,
 - les conjoints des fonctionnaires et des agents temporaires en activité,
 - les enfants à charge au sens du statut,

le remboursement, dans les limites des possibilités budgétaires, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national dans le pays de résidence ou d'origine, des dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap, dûment justifiées et non remboursées par le régime commun d'assurance maladie,

- les interventions en faveur des fonctionnaires et des agents se trouvant dans une situation particulièrement difficile,
- l'octroi d'une subvention en faveur du comité du personnel et les menues dépenses du service social. Les contributions ou prises en charge financées par le comité du personnel aux participants d'activités sociales viseront le financement d'activités présentant une dimension sociale, culturelle ou linguistique, mais elles ne comprendront pas d'aides individuelles à des agents ni à des ménages,
- d'autres actions à caractère social, au niveau institutionnel et interinstitutionnel, en faveur des fonctionnaires, des autres agents et des retraités,
- le financement de mesures d'aménagement raisonnables ou de dépenses d'analyse médicale ou sociale pour les fonctionnaires, les autres agents handicapés en cours de recrutement ou nécessitant des aménagements suite à des événements durant leur carrière, et les stagiaires handicapés en cours de sélection en application de l'article 1^{er} *quinquies* du statut des fonctionnaires, en particulier les mesures d'aide individuelle sur le lieu de travail, y inclus le transport ou durant les missions.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 70 000 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 1^{er} *quinquies*, son article 9, paragraphe 3, troisième alinéa, et son article 76.

Poste 1 6 3 1 — Mobilité

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 760 000	1 610 000	515 269,21

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées au plan de mobilité dans les différents lieux de travail.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Poste 1 6 3 2 — Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
265 000	265 000	210 762,89

Commentaires

Ce crédit est destiné à encourager et à soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, telle que les subventions aux clubs, aux cercles sportifs et culturels du personnel, ainsi qu'à apporter une contribution au coût d'une structure permanente de rencontre (activités culturelles et sportives, autres loisirs, restaurant) pour le temps libre.

Il couvre également la participation financière aux activités sociales interinstitutionnelles.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 600 000 EUR.

Article 1 6 5 — Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution

Poste 1 6 5 0 — Santé et prévention

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 922 350	1 892 350	2 254 195,14

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement des cabinets médicaux, du service des absences médicales, de l'Unité pour la prévention et le bien-être au travail et de l'Unité Égalité, inclusion et diversité à Bruxelles, à Luxembourg et à Strasbourg, y compris les contrôles médicaux, l'achat de matériel, de produits pharmaceutiques, ainsi que des frais relatifs aux examens médicaux, notamment dans le cadre de la médecine du travail, aux visites médicales d'engagement, aux visites périodiques et la surveillance de santé pour les «postes de sécurité, de vigilance et à risque défini», aux expertises médicales, à l'ergonomie, des dépenses occasionnées par le fonctionnement de la commission d'invalidité, les arbitrages et expertises, ainsi que les

dépenses relatives aux prestations externes des spécialistes médicaux, paramédicaux jugées nécessaires par les médecins-conseils.

Il couvre également les dépenses pour l'achat de certains outils de travail jugés médicalement nécessaires, ainsi que les dépenses relatives aux prestataires de service médicaux, paramédicaux ou effectuant des remplacements de courte durée.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 33, son article 59 et l'article 8 de son annexe II.

Poste 1 6 5 2 — Frais de restauration

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
774 000	750 000	2 659 145,84

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de restauration dans le cadre des manifestations et des réunions officielles de haut niveau et de certaines interventions sociales convenues par le Parlement européen.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Poste 1 6 5 4 — Structures de garde d'enfants

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
8 937 000	8 655 000	8 440 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part du Parlement européen dans l'ensemble des dépenses organisationnelles et des dépenses de prestations de services pour les structures internes et externes de garde d'enfants avec lesquelles un accord a été conclu.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 3 300 000 EUR.

Poste 1 6 5 5 — Contribution du Parlement européen aux Écoles européennes de type II accréditées

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
740 000	651 000	626 000,00

Mise en œuvre de la décision C(2013) 4886 de la Commission du 1^{er} août 2013 relative à la mise en application de la contribution de l'Union au prorata du nombre d'élèves enfants du personnel de l'Union pour les écoles agréées par le Conseil supérieur des Écoles européennes, remplaçant la décision C(2009) 7719 de la Commission du 14 octobre 2009 telle que modifiée par la décision C(2010) 7993 de la Commission du 8 décembre 2010 (JO C 222 du 2.8.2013, p. 8).

Ce crédit est destiné à couvrir la contribution du Parlement européen aux Écoles européennes de type II accréditées par le Conseil supérieur des Écoles européennes, ou le remboursement de la contribution payée par la Commission au nom du Parlement européen aux Écoles européennes de type II accréditées par le Conseil supérieur des Écoles européennes. Il couvre les coûts relatifs aux enfants du personnel statutaire du Parlement européen inscrits dans lesdites Écoles.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

TITRE 2 — IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
2 0	Immeubles et frais accessoires	7	233 538 212	235 657 000	287 339 851,65
2 1	Informatique, équipement et mobilier	7	198 398 786	191 697 500	204 061 517,97
2 3	Dépenses de fonctionnement administratif courant	7	8 158 900	6 706 500	6 743 936,64
Titre 2 — Total			440 095 898	434 061 000	498 145 306,26

Commentaires

La couverture ayant été annulée par les compagnies d'assurances, le risque de conflits du travail et d'attentats terroristes auquel sont exposés les bâtiments du Parlement européen doit être couvert par le budget général de l'Union.

En conséquence, les crédits inscrits dans ce titre couvrent toutes les dépenses occasionnées par des dommages résultant de conflits du travail et d'attentats terroristes.

CHAPITRE 2 0 — IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
2 0	Immeubles et frais accessoires					
2 0 0	Immeubles					
2 0 0 0	Loyers	7.2	25 204 212	27 301 000	32 860 983,74	130,38 %
2 0 0 1	Redevances emphytéotiques	7.2	p.m.	p.m.	63 351 124,00	
2 0 0 3	Acquisition de biens immobiliers	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 0 0 7	Construction d'immeubles et aménagement des locaux	7.2	95 010 000	96 927 000	82 602 123,11	86,94 %
2 0 0 8	Gestion immobilière spécifique	7.2	6 319 000	5 607 000	4 768 725,09	75,47 %
Article 2 0 0 — Sous-total			126 533 212	129 835 000	183 582 955,94	145,09 %

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
2 0 2	Frais afférents aux immeubles					
2 0 2 2	Entretien, maintenance, conduite et nettoyage des immeubles	7.2	68 170 000	67 790 000	66 344 523,15	97,32 %
2 0 2 4	Consommations énergétiques	7.2	17 435 000	17 580 000	14 614 135,86	83,82 %
2 0 2 6	Sécurité et surveillance des immeubles	7.2	16 300 000	19 530 000	19 229 306,83	117,97 %
2 0 2 8	Assurances	7.2	5 100 000	922 000	3 568 929,87	69,98 %
	<i>Article 2 0 2 — Sous-total</i>		107 005 000	105 822 000	103 756 895,71	96,96 %
	Chapitre 2 0 — Total		233 538 212	235 657 000	287 339 851,65	123,04 %

Article 2 0 0 — Immeubles

Poste 2 0 0 0 — Loyers

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
25 204 212	27 301 000	32 860 983,74

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles ou aux parties d'immeubles occupés par le Parlement européen.

Il couvre également les impôts relatifs aux immeubles. Les locations sont calculées sur douze mois et sur la base des contrats existants ou en préparation, qui prévoient normalement l'indexation sur le coût de la vie ou sur le coût de la construction.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 3 000 000 EUR.

Les contributions financières versées par les États membres ou leurs agences ou entités publiques sous la forme d'un financement ou d'un remboursement des coûts et frais liés à l'acquisition ou à l'utilisation de terres ou de bâtiments, ou de frais liés aux bâtiments ou équipements de l'institution, sont considérées comme des recettes affectées externes au sens de l'article 21, paragraphe 2, du règlement financier.

Poste 2 0 0 1 — Redevances emphytéotiques

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	63 351 124,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les redevances emphytéotiques relatives aux immeubles ou aux parties d'immeubles en vertu de contrats en vigueur ou de contrats en cours de préparation.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 50 000 EUR.

Les contributions financières versées par les États membres ou leurs agences ou entités publiques sous la forme d'un financement ou d'un remboursement des coûts et frais liés à l'acquisition ou à l'utilisation de terres ou de bâtiments, ou de frais liés aux bâtiments ou équipements de l'institution, sont considérées comme des recettes affectées externes au sens de l'article 21, paragraphe 2, du règlement financier.

Poste 2 0 0 3 — Acquisition de biens immobiliers

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition d'immeubles. Les subventions concernant les terrains et leur viabilisation seront traitées conformément au règlement financier.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 810 000 EUR.

Les contributions financières versées par les États membres ou leurs agences ou entités publiques sous la forme d'un financement ou d'un remboursement des coûts et frais liés à l'acquisition ou à l'utilisation de terres ou de bâtiments, ou de frais liés aux bâtiments ou équipements de l'institution, sont considérées comme des recettes affectées externes au sens de l'article 21, paragraphe 2, du règlement financier.

Poste 2 0 0 7 — Construction d'immeubles et aménagement des locaux

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
95 010 000	96 927 000	82 602 123,11

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les coûts de construction d'immeubles (travaux, honoraires d'études, premiers aménagements et fournitures nécessaires à la mise en service et tous coûts y afférents),
- les coûts de travaux d'aménagements et autres dépenses liées à ces travaux, et notamment des frais d'architecte ou d'ingénieur.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 472 000 EUR.

Les contributions financières versées par les États membres ou leurs agences ou entités publiques sous la forme d'un financement ou d'un remboursement des coûts et frais liés à l'acquisition ou à l'utilisation de terres ou de bâtiments, ou de frais liés aux bâtiments ou équipements de l'institution, sont considérées comme des recettes affectées externes au sens de l'article 21, paragraphe 2, du règlement financier.

Poste 2 0 0 8 — Gestion immobilière spécifique

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
6 319 000	5 607 000	4 768 725,09

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses en matière de gestion immobilière non spécialement prévues aux autres articles du présent chapitre, notamment:

- la gestion et le traitement des déchets,
- les contrôles obligatoires, contrôles qualité, expertises, audits, veille réglementaire, etc.,
- la bibliothèque technique,
- l'assistance à la gestion (*building helpdesk*),
- la gestion des plans des bâtiments et des supports d'informations,
- les autres dépenses.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 268 000 EUR.

Article 2 0 2 — Frais afférents aux immeubles

Poste 2 0 2 2 — Entretien, maintenance, conduite et nettoyage des immeubles

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
68 170 000	67 790 000	66 344 523,15

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien, de maintenance, de conduite et de nettoyage, conformément aux contrats en cours, des immeubles (locaux et équipements techniques) occupés, en location ou en propriété, par le Parlement européen.

Avant la reconduction ou la conclusion de contrats, l'institution se consulte avec les autres institutions sur les conditions contractuelles (prix, devise choisie, indexation, durée, autres clauses) obtenues par chacune d'entre elles et dans le respect de l'article 164 du règlement financier.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 479 000 EUR.

Poste 2 0 2 4 — Consommations énergétiques

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
17 435 000	17 580 000	14 614 135,86

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir notamment les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 150 000 EUR.

Poste 2 0 2 6 — Sécurité et surveillance des immeubles

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
16 300 000	19 530 000	19 229 306,83

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir essentiellement les frais de gardiennage et de surveillance des bâtiments occupés par le Parlement européen dans les trois lieux habituels de travail, ses bureaux d'information dans l'Union et ses antennes dans les pays tiers.

Avant la reconduction ou la conclusion de contrats, l'institution se consulte avec les autres institutions sur les conditions contractuelles (prix, devise choisie, indexation, durée, autres clauses) obtenues par chacune d'entre elles et dans le respect de l'article 164 du règlement financier.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 000 EUR.

Poste 2 0 2 8 — Assurances

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
5 100 000	922 000	3 568 929,87

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les paiements des primes d'assurance.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
2 1	Informatique, équipement et mobilier					
2 1 0	Informatique et télécommunications					
2 1 0 0	Informatique et télécommunications — Activités récurrentes de fonctionnement — Activités	7.2	29 845 000	29 326 000	27 153 663,43	90,98 %
2 1 0 1	Informatique et télécommunications — Activités récurrentes de fonctionnement — Infrastructure	7.2	31 181 836	30 104 000	24 900 870,57	79,86 %

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
2 1 0 2	Informatique et télécommunications — Activités récurrentes de fonctionnement — Support général aux utilisateurs	7.2	16 376 000	14 136 000	16 621 063,68	101,50 %
2 1 0 3	Informatique et télécommunications — Activités récurrentes de fonctionnement — Gestion des applications TIC	7.2	30 540 850	29 821 000	28 881 910,76	94,57 %
2 1 0 4	Informatique et télécommunications — Investissements en infrastructures	7.2	18 090 100	20 361 000	37 539 434,59	207,51 %
2 1 0 5	Informatique et télécommunications — Investissements en projets	7.2	34 538 500	31 973 000	28 860 492,76	83,56 %
	<i>Article 2 1 0 — Sous-total</i>		160 572 286	155 721 000	163 957 435,79	102,11 %
2 1 2	Mobilier	7.2	5 630 000	4 910 000	7 398 911,59	131,42 %
2 1 4	Matériel et installations techniques	7.2	27 131 500	26 467 500	29 961 029,02	110,43 %
2 1 6	Transport de députés, d'autres personnes et de biens	7.2	5 065 000	4 599 000	2 744 141,57	54,18 %
	Chapitre 2 1 — Total		198 398 786	191 697 500	204 061 517,97	102,85 %

Commentaires

En matière de marché public, l'institution se concerte avec les autres institutions sur les conditions contractuelles obtenues par chacune d'entre elles.

Article 2 1 0 — Informatique et télécommunications

Poste 2 1 0 0 — Informatique et télécommunications — Activités récurrentes de fonctionnement — Activités

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
29 845 000	29 326 000	27 153 663,43

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'achat, à la location, à l'entretien et à la maintenance du matériel et des logiciels ainsi que les dépenses d'assistance externe de sociétés de services et de consultants en informatique pour les activités récurrentes nécessaires pour le bon fonctionnement des systèmes informatiques et de télécommunications du Parlement européen. Ces dépenses concernent notamment les systèmes du centre informatique et de télécommunications, l'informatique départementale et la gestion du réseau.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 308 000 EUR.

Poste 2 1 0 1 — Informatique et télécommunications — Activités récurrentes de fonctionnement — Infrastructure

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
31 181 836	30 104 000	24 900 870,57

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'achat, à la location, à l'entretien et à la maintenance du matériel et des logiciels ainsi que les dépenses d'assistance externe de sociétés de services et de consultants en

informatique pour les activités récurrentes de gestion et d'entretien des infrastructures relatives aux systèmes informatiques et de télécommunications du Parlement européen, y compris les services liés à l'informatique en nuage. Ces dépenses concernent notamment les infrastructures relatives aux réseaux, au câblage, aux télécommunications, aux équipements individuels ainsi qu'aux systèmes de vote.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 132 000 EUR.

Poste 2 1 0 2 — Informatique et télécommunications — Activités récurrentes de fonctionnement — Support général aux utilisateurs

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
16 376 000	14 136 000	16 621 063,68

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'achat, à la location, à l'entretien et à la maintenance du matériel et des logiciels ainsi que les dépenses d'assistance externe de sociétés de services et de consultants en informatique pour les activités récurrentes d'aide et de support général aux utilisateurs par rapport aux systèmes informatiques et de télécommunications du Parlement européen. Ces dépenses concernent les services de support pour les députés et pour les autres utilisateurs, notamment pour les applications administratives, législatives, utilisées dans les domaines de la sécurité et sûreté ainsi que celles relatives à la communication.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 40 000 EUR.

Poste 2 1 0 3 — Informatique et télécommunications — Activités récurrentes de fonctionnement — Gestion des applications TIC

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
30 540 850	29 821 000	28 881 910,76

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'achat, à la location, à l'entretien et à la maintenance du matériel et des logiciels et des travaux y afférents, ainsi que les dépenses d'assistance externe de sociétés de services et de consultants en informatique pour les activités récurrentes de gestion des applications TIC pour l'institution. Ces dépenses concernent notamment les applications relatives aux députés, à la communication, à la sécurité et à la sûreté, ainsi que les applications administratives et législatives.

Il est destiné à couvrir également les dépenses relatives aux outils TIC financés conjointement dans le cadre de la coopération interinstitutionnelle dans la sphère des langues, suite aux décisions prises par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Poste 2 1 0 4 — Informatique et télécommunications — Investissements en infrastructures

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
18 090 100	20 361 000	37 539 434,59

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'achat de matériel et des logiciels ainsi que les dépenses d'assistance externe de sociétés de services et de consultants en informatique pour des investissements relatifs aux infrastructures des systèmes informatiques et de télécommunications du Parlement européen. Les investissements concernent notamment les systèmes du centre informatique et de télécommunications, les réseaux, le câblage ainsi que les systèmes de visioconférence.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 125 000 EUR.

Poste 2 1 0 5 — Informatique et télécommunications — Investissements en projets

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
34 538 500	31 973 000	28 860 492,76

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'achat de matériel et des logiciels ainsi que les dépenses d'assistance externe de sociétés de services et de consultants en informatique pour des investissements relatifs à des projets TIC existants ou nouveaux. Les investissements concernent principalement des applications relatives aux députés, les applications législatives, administratives, financières de la communication, de la sécurité et sûreté, ainsi que celles relatives à la gouvernance des TIC.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 27 000 EUR.

Article 2 1 2 — Mobilier

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
5 630 000	4 910 000	7 398 911,59

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de mobilier, et notamment l'achat de mobilier de bureau ergonomique, le remplacement de mobilier vétuste et hors d'usage ainsi que des machines de bureau. Il est aussi destiné à couvrir des dépenses diverses de gestion des biens meubles du Parlement européen.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Article 2 1 4 — Matériel et installations techniques

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
27 131 500	26 467 500	29 961 029,02

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien, la réparation et la gestion du matériel et des installations techniques, et notamment:

- de divers matériels et installations techniques, fixes et mobiles, concernant l'édition, la sécurité (y compris les logiciels IT), la restauration, les immeubles, la formation du personnel, les centres sportifs de l'institution, etc.,
- d'équipements, notamment de l'atelier d'imprimerie, du service téléphonique, des cantines, des centrales d'achats, de la sécurité, du service technique de conférences, du secteur audiovisuel, etc.,
- de matériels spéciaux (électroniques, informatiques, électriques) avec les prestations externes y afférentes.

Ce crédit couvre également les frais de publicité pour la revente et la mise au rebut des biens déclassés ainsi que les frais liés à l'assistance technique (consultance) pour des dossiers pour lesquels une expertise externe est nécessaire.

Ce crédit couvre également les frais liés aux services de transport d'équipements afin d'acheminer les équipements techniques nécessaires à la fourniture de services techniques de conférences dans le monde entier, là où ceux-ci sont demandés par un membre, une délégation, un groupe politique ou un organe du Parlement européen. Ces frais incluent les frais de transport ainsi que l'ensemble des coûts administratifs liés.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 190 000 EUR.

Article 2 1 6 — Transport de députés, d'autres personnes et de biens

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
5 065 000	4 599 000	2 744 141,57

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le leasing, l'entretien, l'exploitation, et la réparation de matériel de transport (parc automobile et bicyclettes) et la location de voitures, de taxis, d'autocars et de camions, avec ou sans chauffeur, y compris les assurances correspondantes et autres frais de gestion. Lors du renouvellement du parc automobile et lors de l'achat, du leasing ou de la location de véhicules, la préférence sera accordée aux véhicules les moins polluants, tels que les voitures hybrides.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 000 EUR.

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
2 3	Dépenses de fonctionnement administratif courant					
2 3 0	<i>Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers</i>	7.2	1 309 400	1 366 000	541 826,11	41,38 %
2 3 1	<i>Charges financières</i>	7.2	720 000	60 000	30 000,00	4,17 %
2 3 2	<i>Frais juridiques et dommages-intérêts</i>	7.2	1 350 000	1 245 000	3 140 482,27	232,63 %
2 3 6	<i>Affranchissement de correspondance et frais de port</i>	7.2	216 000	221 000	140 126,24	64,87 %
2 3 7	<i>Déménagements</i>	7.2	1 900 000	1 860 000	1 565 548,56	82,40 %
2 3 8	<i>Autres dépenses de fonctionnement administratif</i>	7.2	1 751 000	1 692 000	1 102 121,72	62,94 %
2 3 9	<i>Activités EMAS, notamment la promotion, et dispositif de compensation des émissions de carbone du Parlement européen</i>	7.2	912 500	262 500	223 831,74	24,53 %
	Chapitre 2 3 — Total		8 158 900	6 706 500	6 743 936,64	82,66 %

Commentaires

En matière de marché public, l'institution se concerte avec les autres institutions sur les conditions contractuelles obtenues par chacune d'entre elles.

Article 2 3 0 — *Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers*

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 309 400	1 366 000	541 826,11

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier, d'enveloppes, de fournitures de bureau, de produits pour l'imprimerie et les ateliers de reproduction, etc., ainsi que les frais de gestion y afférents.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 48 000 EUR.

Article 2 3 1 — *Charges financières*

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
720 000	60 000	30 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires (commissions, agios, frais divers) et les autres frais financiers, y compris les frais annexes pour le financement des immeubles.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Article 2 3 2 — *Frais juridiques et dommages-intérêts*

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 350 000	1 245 000	3 140 482,27

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- le montant des condamnations éventuelles du Parlement européen aux dépens arrêtés par la Cour de justice, le Tribunal ainsi que les juridictions nationales,
- l'engagement d'avocats externes pour représenter le Parlement européen devant les tribunaux de l'Union et nationaux ainsi que l'engagement de conseillers juridiques ou d'experts pour assister le Service juridique,
- les remboursements de frais d'avocat dans le cadre de procédures disciplinaires et assimilées,
- les dépenses concernant les dommages et intérêts,
- le montant des indemnités consenties lors de règlements amiables, en application du titre III, chapitre 11, du règlement de procédure du Tribunal ou au chapitre 7 du titre IV du règlement intérieur de la Cour de justice,
- amendes administratives du Contrôleur européen de la protection des données.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Bases légales

Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

Article 2 3 6 — *Affranchissement de correspondance et frais de port*

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
216 000	221 000	140 126,24

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'affranchissement, de traitement et d'acheminement par les services postaux nationaux ou les sociétés de messageries.

Il est également destiné à couvrir des prestations de service dans le domaine du courrier.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 10 000 EUR.

Article 2 3 7 — Déménagements

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 900 000	1 860 000	1 565 548,56

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais relatifs aux travaux de déménagement et de manutention effectués par l'intermédiaire de sociétés de déménagement ou par recours à des prestations de service externes de mise à disposition de manutentionnaires intérimaires.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Article 2 3 8 — Autres dépenses de fonctionnement administratif

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 751 000	1 692 000	1 102 121,72

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les assurances non spécifiquement prévues à un autre poste,
- l'achat et l'entretien des tenues de service pour huissiers, chauffeurs, réceptionnistes, magasiniers, déménageurs, ainsi que pour le personnel affecté au service visites et séminaires, au service du Parlamentarium, au service médical, au service de sécurité, aux services d'entretien des bâtiments et services techniques divers,
- diverses dépenses de fonctionnement et de gestion, y compris les frais de gestion payés au PMO en relation avec les pensions statutaires des anciens députés, les frais relatifs à la vérification sécuritaire des personnes externes travaillant dans les locaux ou dans les systèmes du Parlement européen, les achats de biens ou de services non spécifiquement prévus à un autre poste,
- divers achats liés aux activités du système de management environnemental et d'audit (EMAS) (campagne de promotions, etc.).

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Article 2 3 9 — Activités EMAS, notamment la promotion, et dispositif de compensation des émissions de carbone du Parlement européen

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
912 500	262 500	223 831,74

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux activités EMAS destinées à améliorer la performance environnementale du Parlement européen, y compris la promotion de ces activités, ainsi que les dépenses relatives au dispositif de compensation des émissions de carbone du Parlement européen.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 50 000 EUR.

TITRE 3 — DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE SES MISSIONS GÉNÉRALES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
3 0	Réunions et conférences	7	30 153 900	34 700 500	7 838 907,59
3 2	Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion	7	152 090 350	150 461 720	107 598 067,34
Titre 3 — Total			182 244 250	185 162 220	115 436 974,93

CHAPITRE 3 0 — RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
3 0	Réunions et conférences					
3 0 0	Frais de missions et de déplacement entre les trois lieux de travail du personnel	7.2	24 400 000	28 565 000	5 799 676,88	23,77 %
3 0 2	Frais de réception et de représentation	7.2	893 900	858 500	390 319,67	43,66 %
3 0 4	Frais divers de réunions					
3 0 4 0	Frais divers de réunions internes	7.2	235 000	300 000	65 136,74	27,72 %
3 0 4 2	Réunions, congrès, conférences et délégations	7.2	2 625 000	2 857 000	202 867,18	7,73 %
3 0 4 9	Frais de prestations de l'agence de voyages	7.2	2 000 000	2 120 000	1 380 907,12	69,05 %
	Article 3 0 4 — Sous-total		4 860 000	5 277 000	1 648 911,04	33,93 %
Chapitre 3 0 — Total			30 153 900	34 700 500	7 838 907,59	26,00 %

Article 3 0 0 — Frais de missions et de déplacement entre les trois lieux de travail du personnel

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
24 400 000	28 565 000	5 799 676,88

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux déplacements du personnel de l'institution, des experts nationaux détachés, des stagiaires et du personnel des autres institutions européennes ou internationales invité par l'institution entre le lieu d'affectation et l'un des trois lieux de travail du Parlement européen (Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg) et aux missions vers tout autre lieu que les trois lieux de travail. Les dépenses couvertes sont les frais de transport, les indemnités journalières, les frais d'hébergement et les indemnités compensatoires pour horaires contraignants. Les frais accessoires (y compris les frais d'annulation des titres de

transport et des réservations d'hébergement, les frais liés au système de facturation électronique et les frais relatifs à l'assurance-mission) sont également couverts.

Ce crédit est également destiné à couvrir des dépenses liées à d'éventuelles compensations de l'émission de carbone pour les missions et déplacements du personnel.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 200 000 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 71 et les articles 11, 12 et 13 de son annexe VII.

Article 3 0 2 — Frais de réception et de représentation

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
893 900	858 500	390 319,67

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses afférentes aux obligations incombant à l'institution en matière de réceptions, y compris pour les réceptions relevant des travaux concernant l'évaluation des choix scientifiques (STOA), et d'autres activités prospectives, ainsi que des dépenses de représentation pour les députés au Parlement européen,
- les frais de représentation du Président lors de ses déplacements en dehors des lieux de travail,
- les frais de représentation et la participation aux frais de secrétariat du cabinet du Président,
- les frais de réception et de représentation du secrétariat général, y compris l'achat d'articles et de médailles pour les fonctionnaires ayant accompli quinze années ou vingt-cinq années de service,
- les frais divers du protocole, tels que drapeaux, présentoirs, cartons d'invitation et impression des menus,
- les frais de voyage et de séjour des visiteurs VIP accueillis par l'institution,
- les frais de visa des députés et membres du personnel du Parlement européen à l'occasion de déplacements officiels,
- les frais de réception et de représentation et les autres frais spécifiques pour les députés exerçant une fonction officielle au sein du Parlement européen.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Article 3 0 4 — Frais divers de réunions

Poste 3 0 4 0 — Frais divers de réunions internes

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
235 000	300 000	65 136,74

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais relatifs aux rafraîchissements et autres boissons, occasionnellement les collations, servis lors des réunions du Parlement européen ou lors de réunions interinstitutionnelles organisées dans ses locaux, ainsi qu'à la gestion de ces services.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Poste 3 0 4 2 — Réunions, congrès, conférences et délégations

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
2 625 000	2 857 000	202 867,18

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir notamment les frais, autres que ceux couverts par le chapitre 1 0 et l'article 3 0 0, liés:

- à l'organisation des réunions en dehors des lieux de travail (commissions ou leurs délégations, groupes politiques), y compris, le cas échéant, les frais de représentation,
- à l'organisation des délégations interparlementaires, des délégations ad hoc, des commissions parlementaires mixtes, des commissions parlementaires de coopération et des délégations parlementaires auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi que la conférence parlementaire relative à l'OMC et son comité de pilotage,
- à l'organisation des délégations auprès de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, de l'Assemblée parlementaire EuroLat, de l'Assemblée parlementaire Euronest ainsi que de leurs organes,
- à l'organisation de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (APUpM), de ses commissions et de son Bureau; ces dépenses comprennent la contribution du Parlement européen au budget du secrétariat autonome de l'APUpM ou la prise en charge directe des frais représentant la quote-part du Parlement européen au budget de l'APUpM,
- aux cotisations aux organisations internationales dont le Parlement ou l'un de ses organes est membre (Union interparlementaire, Association des secrétaires généraux des parlements, Groupe des Douze Plus à l'Union interparlementaire),
- au remboursement à la Commission, sur base d'un accord de service signé entre le Parlement européen et la Commission, de la quote-part due par le Parlement européen au titre des frais de fabrication des laissez-passer de l'Union européenne (équipement, personnel et fournitures) conformément au protocole sur les privilèges et immunités (article 6), à l'article 23 du statut des fonctionnaires de l'Union européenne, aux

articles 11 et 81 du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne ainsi qu'au règlement (UE) n° 1417/2013 du Conseil du 17 décembre 2013 portant fixation de la forme des laissez-passer délivrés par l'Union européenne (JO L 353 du 28.12.2013, p. 26).

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Poste 3 0 4 9 — Frais de prestations de l'agence de voyages

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
2 000 000	2 120 000	1 380 907,12

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais découlant du fonctionnement de l'agence de voyages sous contrat avec le Parlement européen.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 6 000 EUR.

CHAPITRE 3 2 — EXPERTISE ET INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
3 2	Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion					
3 2 0	Acquisition d'expertise	7.2	6 984 000	7 491 500	5 708 466,70	81,74 %
3 2 1	<i>Dépenses pour les services de recherche parlementaire, y compris la bibliothèque, les archives historiques, l'évaluation des choix scientifiques et technologiques (STOA) et le Centre européen des médias scientifiques</i>	7.2	9 430 000	9 830 000	7 749 160,14	82,18 %
3 2 2	Dépenses de documentation	7.2	3 222 000	3 216 000	2 572 177,70	79,83 %
3 2 3	Soutien à la démocratie et renforcement des capacités parlementaires des parlements des pays tiers	7.2	1 400 000	1 400 000	175 997,15	12,57 %
3 2 4	Production et diffusion					
3 2 4 0	Journal officiel	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
3 2 4 1	Publications numériques et traditionnelles	7.2	5 519 000	5 053 000	4 526 902,95	82,02 %
3 2 4 2	Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques	7.2	29 942 000	28 420 000	36 513 037,95	121,95 %
3 2 4 3	Centres des visiteurs du Parlement européen	7.2	29 708 500	31 811 500	11 694 221,17	39,36 %
3 2 4 4	Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers	7.2	34 945 000	33 148 470	12 218 807,41	34,97 %
3 2 4 5	Organisation de colloques et de séminaires	7.2	3 099 850	2 902 750	1 323 769,44	42,70 %
3 2 4 8	Dépenses d'information audiovisuelle	7.2	17 755 000	17 553 500	17 517 730,94	98,66 %
3 2 4 9	Échanges d'informations avec les parlements nationaux	7.2	235 000	235 000	36 551,74	15,55 %
	<i>Article 3 2 4 — Sous-total</i>		121 204 350	119 124 220	83 831 021,60	69,17 %
3 2 5	Dépenses afférentes aux bureaux de liaison	7.2	9 850 000	9 400 000	7 561 244,05	76,76 %
	Chapitre 3 2 — Total		152 090 350	150 461 720	107 598 067,34	70,75 %

Article 3 2 0 — Acquisition d'expertise

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
6 984 000	7 491 500	5 708 466,70

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les coûts des contrats avec des experts qualifiés et des instituts de recherche pour les études et les autres activités de recherche (ateliers, tables rondes, panels ou auditions d'experts, conférences), ou d'assistance technique qui nécessitent des compétences spécifiques et qui sont effectuées pour les organes du Parlement européen, pour les commissions parlementaires, pour les délégations parlementaires et pour l'administration,
- l'acquisition ou la location de sources d'information spécialisées, telles que des bases de données spécialisées, des publications connexes ou un appui technique, afin, si nécessaire, de compléter les contrats d'expertise mentionnés ci-dessus,
- les frais de voyage, de séjour et accessoires des experts et autres personnalités — y compris les personnes qui ont adressé des pétitions au Parlement européen — convoqués pour participer aux commissions, aux délégations et aux groupes d'études et de travail ainsi qu'aux ateliers de travail,
- les frais de diffusion des produits de la recherche parlementaire interne ou externe et d'autres produits pertinents, au bénéfice de l'institution et du public (notamment par le biais de publications sur l'internet, de bases de données internes, de brochures et de publications),
- les dépenses afférentes aux personnes extérieures auxquelles il est fait appel pour participer aux travaux d'instances telles que le conseil de discipline,
- le coût du contrôle de la véracité des documents fournis par les candidats au recrutement par des prestataires externes spécialisés

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 64 000 EUR.

Article 3 2 1 — Dépenses pour les services de recherche parlementaire, y compris la bibliothèque, les archives historiques, l'évaluation des choix scientifiques et technologiques (STOA) et le Centre européen des médias scientifiques

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
9 430 000	9 830 000	7 749 160,14

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux activités des services de recherche parlementaire (direction générale EPRS) et des services centraux du secrétaire général, en particulier:

- l'acquisition d'expertise spécialisée et d'appui aux activités de recherche du Parlement européen (y compris articles, études, ateliers, séminaires, tables rondes, panels d'experts et conférences), qui peuvent être réalisées si nécessaire en partenariat avec d'autres institutions, organisations internationales, départements

de recherche et bibliothèques de parlements nationaux, groupes de réflexion, organismes de recherche et autres experts qualifiés,

- l'acquisition d'expertise spécialisée dans les domaines de l'étude d'impact et de l'évaluation ex ante et ex post, de la valeur ajoutée européenne, et de l'évaluation des choix scientifiques et technologiques (STOA),
- l'acquisition ou la location de livres, revues, journaux, bases de données, produits d'agences de presse et tout autre support d'information destiné à la bibliothèque en différents formats, y compris les frais de copyright, le système de gestion qualité, les matériels et travaux de reliure et de conservation, et d'autres services pertinents,
- le coût des services externes d'archivage (organisation, sélection, description, transposition sur différents supports et dématérialisation, acquisition de sources d'archives primaires),
- l'acquisition, le développement, l'installation, l'exploitation et la maintenance de documentation spéciale de bibliothèque et d'archivage et de matériels spéciaux de médiathèque, y compris les matériels et systèmes électriques, électroniques et informatiques, ainsi que de matériels de reliure et conservation,
- les frais de diffusion des produits de la recherche parlementaire interne ou externe et d'autres produits pertinents, au bénéfice de l'institution et du public (notamment par le biais de publications sur l'internet, de bases de données internes, brochures et publications),
- les frais de voyage, de séjour et accessoires des experts et auteurs invités à participer aux présentations, séminaires, ateliers ou autres activités de ce type organisées,
- la participation des services chargés de l'évaluation des choix scientifiques et technologiques (groupe STOA) aux activités d'organismes scientifiques européens et internationaux,
- les obligations du Parlement européen en vertu d'accords de coopération internationaux et interinstitutionnels, y compris la contribution du Parlement européen aux charges financières liées à la gestion des archives historiques de l'Union, conformément au règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 du Conseil,
- les coûts du centre européen des médias scientifiques, dont les opérations sont contrôlées par le Comité de l'avenir de la science et de la technologie (STOA) du Parlement européen, en vue du renforcement de l'interface entre le Parlement européen, la communauté scientifique et les médias, afin, tout particulièrement, de promouvoir les mises en réseau, les formations et la diffusion des savoirs, notamment:
 - en organisant les activités et dépenses, y compris les frais de déplacement, de logement et de restauration, liés à l'invitation de journalistes, de parties intéressées et d'autres experts aux activités concernées,
 - en créant et en animant des réseaux à l'interface entre le Parlement européen, la communauté scientifique et les médias,
 - en organisant des séminaires, des conférences et des sessions de formation sur les évolutions en cours et les actualités scientifiques et technologiques ainsi que sur la nature et l'efficacité du journalisme scientifique,
 - en mettant l'expertise et les analyses des milieux universitaires, des médias et des divers autres acteurs des domaines scientifique et technologique au service des décideurs politiques et des citoyens,
 - en mettant à la disposition d'un public élargi les recherches et les divers documents du Parlement européen dans les domaines scientifique et technologique en utilisant pour ce faire des supports écrits, audiovisuels ou autres,
 - en mettant au point des techniques et des méthodes permettant d'accroître les possibilités de recenser et de diffuser les sources fiables dans les domaines scientifique et technologique,

- en favorisant, aux fins de ce dialogue, l'installation, la mise à niveau et l'utilisation d'équipements techniques modernes et d'installations performantes à l'intention des médias,
- en approfondissant la coopération et en resserrant plus généralement les liens entre le Parlement européen, les médias, les universités et les centres de recherche pertinents dans ce domaine, y compris en utilisant les médias pour faire la promotion du rôle et de l'action du centre européen des médias scientifiques ainsi que de son ouverture aux citoyens.

Les crédits de ce poste peuvent également être utilisés pour soutenir le dialogue du Parlement européen avec la communauté universitaire, les médias, les groupes de réflexion et les citoyens, en ce qui concerne les travaux de prospective sur les tendances à long terme auxquelles sont confrontés les décideurs de l'Union européenne, tant dans le domaine scientifique que plus largement, par le biais de séminaires, publications et autres activités énumérées ci-dessus.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Base juridique

Règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 du Conseil du 1^{er} février 1983 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 43 du 15.2.1983, p. 1).

Règlement (CE) n° 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission (JO L 145 du 31.5.2001, p. 43).

Décision du Bureau du Parlement européen du 28 novembre 2001 sur la réglementation concernant l'accès du public aux documents du Parlement européen, modifiée en dernier lieu le 22 juin 2011 (JO C 216 du 22.7.2011, p. 19).

Décision du Bureau du Parlement européen du 2 juillet 2012 concernant les règles sur l'administration des documents du Parlement européen.

Décision du Bureau du Parlement européen du 10 mars 2014 sur la procédure régissant l'acquisition par le Parlement européen d'archives privées des députés et des anciens députés.

Résolution du Parlement européen du 8 octobre 2013 Planification politique et tendances à long terme: implications budgétaires pour le renforcement des capacités (JO C 181 du 19.5.2016, p. 16), et notamment ses points 7 et 9.

Résolution du Parlement européen du 29 avril 2015 sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2016 (JO C 346 du 21.9.2016, p. 188), et notamment son point 30.

Résolution du Parlement européen du 14 avril 2016 sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2017 (JO C 58 du 15.2.2018, p. 257), et notamment son point 54.

Résolution du Parlement européen du 18 avril 2018 sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2019 (JO C 390 du 18.11.2019, p. 215), et notamment son point 49.

Résolution du Parlement européen du 28 mars 2019 sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2020 [textes adoptés de cette date, P8 TA(2019)0326], et notamment son point 47.

Article 3 2 2 — Dépenses de documentation

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
3 222 000	3 216 000	2 572 177,70

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les abonnements aux journaux, aux périodiques, aux agences d'information, à leurs publications et services en ligne, y compris les frais de copyright pour la reproduction et la diffusion par voie écrite et/ou électronique de ces abonnements et les contrats de service pour les revues de presse et coupures de presse,
- les abonnements ou les contrats de service pour la fourniture de sommaires et d'analyses du contenu des périodiques ou la saisie sur supports optiques des articles extraits de ces périodiques,
- les frais relatifs à l'utilisation des bases de données documentaires et statistiques externes (à l'exclusion du matériel informatique et des coûts de télécommunications),
- l'achat de nouveaux dictionnaires, lexiques, tous supports confondus, ou leur renouvellement, y compris pour les nouvelles sections linguistiques, et autres ouvrages destinés aux services linguistiques et aux unités de la qualité législative.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Article 3 2 3 — Soutien à la démocratie et renforcement des capacités parlementaires des parlements des pays tiers

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 400 000	1 400 000	175 997,15

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses engagées pour les programmes d'échange d'informations et de coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux des pays en préadhésion, notamment des Balkans occidentaux et de la Turquie,
- les dépenses engagées pour promouvoir les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux démocratiquement élus de pays tiers (autres que ceux indiqués au tiret précédent) ainsi qu'avec les organisations parlementaires régionales correspondantes. Les activités concernées visent notamment à renforcer les capacités parlementaires dans les démocraties nouvelles et émergentes, en particulier dans le voisinage européen (au sud et à l'est),
- les dépenses engagées pour promouvoir les activités de soutien à la médiation et les actions en faveur des jeunes dirigeants politiques de l'Union européenne et des pays du voisinage européen élargi: Maghreb, Europe de l'Est et Russie, Dialogue israélo-palestinien et autres pays prioritaires décidés par le Groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections,

- les dépenses engagées pour l'organisation du prix Sakharov (notamment le montant du prix, les frais liés au voyage et à l'accueil du ou des lauréats et des autres candidats finalistes, les frais de fonctionnement du réseau Sakharov et les frais de missions des membres du réseau) et pour des activités visant à promouvoir les droits de l'homme.

Ces opérations incluent des visites d'information au Parlement européen à Bruxelles, à Luxembourg ou à Strasbourg ainsi que des visites dans les États membres et les pays tiers. Ce crédit couvre, totalement ou en partie, les frais des participants, en particulier les voyages, les déplacements, le logement et les indemnités journalières.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Bases légales

Décision du Bureau du Parlement européen du 12 décembre 2011 portant création de la direction du soutien à la démocratie au sein de la direction générale des politiques externes de l'Union européenne.

Article 3 2 4 — Production et diffusion

Poste 3 2 4 0 — Journal officiel

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la part de l'institution aux dépenses de publication, de diffusion et aux autres frais annexes de l'Office des publications pour les textes à publier au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Poste 3 2 4 1 — Publications numériques et traditionnelles

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
5 519 000	5 053 000	4 526 902,95

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'ensemble des frais d'édition numérique (sites intranet) et traditionnelle (documents et imprimés divers, en sous-traitance), y compris la distribution,
- l'actualisation et la maintenance évolutive et corrective des systèmes éditoriaux.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 21 000 EUR.

Poste 3 2 4 2 — Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
29 942 000	28 420 000	36 513 037,95

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses de communication relatives aux valeurs de l'Institution par le biais de publications d'information, y compris les publications électroniques, les activités d'information, les relations publiques, la participation aux manifestations publiques, aux expositions et aux foires,
- les dépenses de communication afin de donner du Parlement européen une image publique reconnaissable, cohérente et positive, de mettre au point des produits de communication depuis le concept créatif jusqu'au produit final, et de développer les capacités pour avancer sur la voie d'une agence de communication interne, y compris l'accès aux outils du secteur et au conseil d'experts externes,
- le cofinancement d'actions de communication au moyen d'un programme de subventions afin de promouvoir et de multiplier une meilleure compréhension de l'identité, du rôle et de la nature politique du Parlement européen, et de stimuler la collaboration avec des réseaux multiplicateurs,
- les coûts liés au suivi de l'opinion publique,
- les coûts liés au suivi des risques pour la réputation, de la désinformation et des menaces hybrides, ainsi que la lutte contre ces problèmes et la sensibilisation à ces derniers,
- le coût des initiatives culturelles d'intérêt européen, telles que le prix LUX du Parlement européen pour le cinéma européen,
- l'organisation et la mise en œuvre d'événements à destination de la jeunesse, le renforcement de la visibilité du Parlement européen sur les réseaux sociaux, le travail de veille des tendances au sein de la jeunesse,
- les coûts liés à l'internet mobile, aux techniques interactives, aux espaces socialisants, aux plateformes collaboratives et aux changements de comportement des Internautes en vue de rapprocher le Parlement européen du citoyen,
- les coûts liés à la production, à la distribution et à l'hébergement par le Parlement européen des clips pour l'internet et d'autres matériels multimédia prêts à diffuser, en accord avec la stratégie de communication du Parlement européen.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 50 000 EUR.

Poste 3 2 4 3 — Centres des visiteurs du Parlement européen

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
29 708 500	31 811 500	11 694 221,17

Commentaires

Ce crédit est destiné à financer des installations, matériel et expositions dans les centres de visiteurs du Parlement Européen, et plus particulièrement:

- le Parlamentarium — Centre des visiteurs du Parlement européen à Bruxelles, y compris les points d'information mobiles,
- les espaces d'accueil, les centres «Europa Experience» et les points d'information à l'extérieur de Bruxelles,
- les activités de la Maison de l'histoire européenne, comme l'aménagement interne spécifique, l'acquisition des collections, le coût des contrats avec des experts qualifiés, l'organisation des expositions et les frais d'exploitation y compris les coûts relatifs à l'achat de livres, de magazines et d'autres publications en relation avec les activités de la Maison de l'histoire européenne,
- des dépenses pour les œuvres d'art du Parlement Européen, tant les frais d'acquisition et les frais d'achat de matériel spécifique que les frais courants s'y rapportant, comme les frais d'expertise, de conservation, d'encadrement, de restauration, de nettoyage, d'assurances ainsi que les frais de transports occasionnels.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 4 000 000 EUR.

Poste 3 2 4 4 — Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
34 945 000	33 148 470	12 218 807,41

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les subventions accordées aux groupes de visiteurs ainsi que les frais d'encadrement et d'infrastructure annexes, le financement de stages pour les multiplicateurs d'opinion de pays tiers (EUVP) et les frais de fonctionnement des programmes Euroscola, Euromed-Scola et Euronest-Scola. Les programmes Euromed-Scola et Euronest-Scola se déroulent chaque année, à l'exception des années électorales, alternativement, dans les locaux du Parlement européen à Strasbourg ou à Bruxelles,
- les activités de promotion du programme EUVP,
- les dépenses liées à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'accueil des visiteurs et à l'organisation de journées portes ouvertes,
- les campagnes dans les médias et organisation du programme «Écoles ambassadrices du Parlement européen».

Ce crédit est augmenté chaque année sur la base d'un déflateur prenant en compte les variations du revenu national brut (RNB) et des prix.

Chaque député au Parlement européen a le droit d'inviter, chaque année civile, un maximum de cinq groupes, pour un total de cent dix visiteurs. Les groupes de visiteurs parrainés à titre officiel par un député, peuvent, sur invitation de celui-ci, participer au programme Euroscola.

Un montant approprié est inclus en faveur des visiteurs présentant un handicap.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 525 000 EUR.

Bases légales

Décision du Bureau du Parlement européen du 16 décembre 2002 sur la réglementation relative à l'accueil de groupes de visiteurs et aux programmes Euroscola, Euromed-Scola et Euronest-Scola, consolidée le 3 mai 2004, modifiée en dernier lieu le 24 octobre 2016.

Décision du Bureau du Parlement européen du 3 octobre 2016 relative au lancement du programme «Écoles ambassadrices du Parlement européen» dans tous les États membres et décision du Bureau du Parlement européen du 16 septembre 2019 relative à la poursuite du programme «Écoles ambassadrices du Parlement européen» après 2019.

Décision du Bureau du Parlement européen du 16 décembre 2020 sur la participation des citoyens britanniques et des ressortissants de l'EU-27 vivant au Royaume-Uni aux programmes de communication du Parlement européen.

Poste 3 2 4 5 — Organisation de colloques et de séminaires

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
3 099 850	2 902 750	1 323 769,44

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses ou subventions liées à l'organisation de colloques et de séminaires nationaux ou internationaux destinés aux multiplicateurs d'opinion originaires des États membres, des pays en voie d'adhésion et des pays dans lesquels le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison, ainsi que les frais d'organisation des colloques et des séminaires parlementaires,
- les dépenses liées à la réalisation des «opérations hémicycles» à Strasbourg et à Bruxelles, selon le programme annuel adopté par le Bureau du Parlement européen,
- les dépenses liées aux services de gestion de conférence, des mesures et des outils de soutien de la gestion de conférences et du multilinguisme, comme des séminaires et conférences, des réunions avec les responsables de formation d'interprètes ou de traducteurs, des mesures et des actions de sensibilisation au multilinguisme et de promotion de la profession d'interprète ou de traducteur, y compris un programme de subventions pour universités, écoles et autres organismes s'occupant d'études d'interprétariat ou de traduction, des solutions favorisant la communication virtuelle, ainsi que la participation à des actions et à des mesures analogues organisées conjointement avec d'autres services dans le cadre de la coopération interinstitutionnelle et internationale,
- les dépenses liées à l'organisation de colloques et de séminaires relatifs aux technologies de l'information et des communications,
- les frais liés à l'invitation des journalistes ou d'autres multiplicateurs d'opinion aux séances plénières, réunions des commissions, conférences de presse et autres activités parlementaires,
- les dépenses liées au prix Daphne Caruana Galizia.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 25 000 EUR.

Base juridique

Décision du Bureau du Parlement européen du 5 octobre 2020 concernant le prix Daphne Caruana Galizia pour le journalisme.

Poste 3 2 4 8 — Dépenses d'information audiovisuelle

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
17 755 000	17 553 500	17 517 730,94

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'achat, la location, l'entretien, la réparation et la gestion du matériel et des installations techniques du secteur audiovisuel,
- le budget de fonctionnement du secteur audiovisuel (prestations en régie propre et assistance externe telles que prestations techniques aux stations de radio et de télévision, réalisation, production, coproduction et diffusion de programmes audiovisuels, location de faisceaux et transmission de programmes de télévision et de radio, autres actions de développement des relations de l'institution avec les organismes de diffusion audiovisuels),
- les dépenses relatives à la transmission en direct, sur l'internet, des séances plénières et des réunions des commissions parlementaires,
- la création d'archives appropriées garantissant aux médias et aux citoyens l'accès permanent à ces informations,
- les dépenses liées à la maintenance de l'infrastructure informatique dans les salles de presse à Bruxelles et à Strasbourg.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 50 000 EUR.

Bases légales

Résolution du Parlement européen du 12 mars 2002 sur les orientations relatives à la procédure budgétaire 2003 (JO C 47 E du 27.2.2003, p. 72).

Résolution du Parlement européen du 14 mai 2002 sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2003 (JO C 180 E du 31.7.2003, p. 150).

Résolution du Parlement européen du 14 mai 2003 sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2004 (JO C 67 E du 17.3.2004, p. 179).

Poste 3 2 4 9 — Échanges d'informations avec les parlements nationaux

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
235 000	235 000	36 551,74

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses engagées pour favoriser les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux. Cela concerne les relations parlementaires, autres que celles couvertes par les chapitres 1 0 et 3 0, les échanges d'informations et de documentation, l'assistance pour l'analyse et la gestion de ces informations, y compris les échanges avec le Centre européen de recherche et de documentation parlementaire (CERDP),
- le financement des programmes de coopération et des opérations de formation des fonctionnaires du Parlement européen et des parlements nationaux et, en général, des activités destinées à renforcer leurs capacités parlementaires.

Ces opérations de formation incluent des visites d'information au Parlement européen à Bruxelles, à Luxembourg et à Strasbourg; les crédits couvrent totalement ou en partie les frais des participants, en particulier les voyages, les déplacements, le logement et les indemnités journalières,

- les actions de coopération, notamment liées à l'activité législative ainsi que les actions liées à l'activité de documentation, d'analyse et d'information, celle de sécurisation du domaine www.ipex.eu, y compris les actions menées au sein du CERDP.

Ce crédit est destiné à financer la coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux dans le cadre du contrôle parlementaire de la PESC/PSDC, conformément au traité UE et au traité FUE, et notamment aux articles 9 et 10 du protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Bases légales

Conférences des présidents des assemblées parlementaires européennes (juin 1977) et des parlements de l'Union européenne (septembre 2000, mars 2001).

Article 3 2 5 — Dépenses afférentes aux bureaux de liaison

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
9 850 000	9 400 000	7 561 244,05

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses des bureaux de liaison du Parlement européen dans les États membres:

- dépenses de communication et d'information (information et manifestations publiques; internet — production, promotion, consultance; séminaires; productions audiovisuelles),

- frais généraux et menues dépenses diverses (fournitures de bureau, télécommunications, frais de port, manutention, transport, stockage, objets promotionnels génériques, bases de données et abonnements de presse, etc.),
- campagnes dans les médias et organisation du programme «Écoles ambassadrices du Parlement européen».

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 10 000 EUR.

TITRE 4 — DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
4 0	Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	7	135 000 000	134 000 000	123 200 425,78
4 2	Dépenses relatives à l'assistance parlementaire	7	215 911 000	209 443 000	183 989 919,65
4 4	Réunions et autres activités des députés et anciens députés	7	520 000	500 000	480 000,00
Titre 4 — Total			351 431 000	343 943 000	307 670 345,43

CHAPITRE 4 0 — DÉPENSES PARTICULIÈRES DE CERTAINES INSTITUTIONS ET DE CERTAINS ORGANES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
4 0	Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes					
4 0 0	<i>Dépenses administratives de fonctionnement, activités politiques et d'information des groupes politiques et des membres non inscrits</i>	7.2	66 000 000	65 000 000	61 733 127,76	93,54 %
4 0 2	<i>Financement des partis politiques européens</i>	7.2	46 000 000	46 000 000	40 467 300,02	87,97 %
4 0 3	<i>Financement des fondations politiques européennes</i>	7.2	23 000 000	23 000 000	20 999 998,00	91,30 %
Chapitre 4 0 — Total			135 000 000	134 000 000	123 200 425,78	91,26 %

Article 4 0 0 — Dépenses administratives de fonctionnement, activités politiques et d'information des groupes politiques et des membres non inscrits

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
66 000 000	65 000 000	61 733 127,76

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir, pour les groupes politiques et les membres non inscrits:

- les dépenses de secrétariat, administratives et de fonctionnement,
- les dépenses liées à leurs activités politiques et d'information dans le cadre des activités politiques de l'Union.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 1 000 000 EUR.

Bases légales

Décision du Bureau du Parlement européen du 30 juin 2003 sur la réglementation régissant l'utilisation des crédits de la ligne budgétaire 4 0 0, modifiée en dernier lieu le 6 juillet 2020.

Article 4 0 2 — Financement des partis politiques européens

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
46 000 000	46 000 000	40 467 300,02

Commentaires

Ce crédit est destiné à financer des partis politiques au niveau européen. Il est impératif de veiller à une bonne gouvernance et à un contrôle strict de l'utilisation des fonds.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 1 000 000 EUR.

Bases légales

Traité sur l'Union européenne, et en particulier son article 10, paragraphe 4.

Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et en particulier son article 224.

Règlement (UE, Euratom) n° 1141/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes (JO L 317 du 4.11.2014, p. 1).

Décision du Bureau du Parlement européen du 1^{er} juillet 2019 fixant les modalités d'application du règlement (UE, Euratom) n° 1141/2014 du Parlement européen et du Conseil relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes (JO C 249 du 25.7.2019, p. 2).

Article 4 0 3 — Financement des fondations politiques européennes

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
23 000 000	23 000 000	20 999 998,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à financer des fondations politiques au niveau européen. Il est impératif de veiller à une bonne gouvernance et à un contrôle strict de l'utilisation des fonds.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 000 EUR.

Traité sur l'Union européenne, et en particulier son article 10, paragraphe 4.

Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et en particulier son article 224.

Règlement (UE, Euratom) n° 1141/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes (JO L 317 du 4.11.2014, p. 1).

Décision du Bureau du Parlement européen du 1er juillet 2019 fixant les modalités d'application du règlement (UE, Euratom) n° 1141/2014 du Parlement européen et du Conseil relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes (JO C 249 du 25.7.2019, p. 2).

CHAPITRE 4 2 — DÉPENSES RELATIVES À L'ASSISTANCE PARLEMENTAIRE

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
4 2	Dépenses relatives à l'assistance parlementaire					
4 2 2	<i>Dépenses relatives à l'assistance parlementaire</i>	7.2	215 911 000	209 443 000	183 989 919,65	85,22 %
	Chapitre 4 2 — Total		215 911 000	209 443 000	183 989 919,65	85,22 %

Article 4 2 2 — Dépenses relatives à l'assistance parlementaire

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
215 911 000	209 443 000	183 989 919,65

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais liés au personnel et aux prestataires de services en charge de l'assistance parlementaire aux députés, ainsi que les frais liés aux tiers payants,
- les frais de missions et de formation (cours externes) des assistants parlementaires accrédités ainsi que les dépenses liées à d'éventuelles compensations de l'émission de carbone pour leurs missions et déplacements,
- les différences de change à la charge du budget du Parlement européen, conformément aux dispositions applicables au remboursement des frais d'assistance parlementaire, ainsi que les frais liés à des prestations de services d'appui à la gestion de l'assistance parlementaire,
- les rémunérations des stagiaires diplômés (bourses),
- les indemnités concernant les visites d'études avec des députés,
- les frais de déplacement des stagiaires et des visites d'étude avec des députés,
- l'assurance maladie et accidents des stagiaires et les visites d'étude avec des députés,
- les coûts afférents à l'organisation de séances d'information ou de formation pour les stagiaires.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 775 000 EUR.

Bases légales

Statut des députés au Parlement européen, et notamment son article 21.

Mesures d'application du statut des députés au Parlement européen, notamment leurs articles 33 à 44.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne et notamment son article 5 *bis* et ses articles 125 à 139.

Décision du Bureau du Parlement européen du 14 avril 2014 fixant les mesures d'application du titre VII du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Décision du Bureau du Parlement européen du 10 décembre 2018 adoptant la réglementation relative aux stagiaires des députés.

Décision du secrétaire général du 18 juin 2019 concernant les règles internes relatives aux stages et visites d'études au Secrétariat général du Parlement européen.

CHAPITRE 4 4 — RÉUNIONS ET AUTRES ACTIVITÉS DES DÉPUTÉS ET ANCIENS DÉPUTÉS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
4 4	Réunions et autres activités des députés et anciens députés					
4 4 0	<i>Frais de réunion et autres activités des anciens députés</i>	7.2	260 000	250 000	240 000,00	92,31 %
4 4 2	<i>Coût des réunions et autres activités de l'Association parlementaire européenne</i>	7.2	260 000	250 000	240 000,00	92,31 %
	Chapitre 4 4 — Total		520 000	500 000	480 000,00	92,31 %

Article 4 4 0 — Frais de réunion et autres activités des anciens députés

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
260 000	250 000	240 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réunion de l'Association des anciens députés au Parlement européen ainsi que, le cas échéant, d'autres frais exposés dans le même contexte.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Article 4 4 2 — Coût des réunions et autres activités de l'Association parlementaire européenne

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
260 000	250 000	240 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réunion de l'Association parlementaire européenne ainsi que, le cas échéant, d'autres frais exposés dans le même contexte.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

TITRE 5 — L'AUTORITÉ POUR LES PARTIS POLITIQUES EUROPÉENS ET LES FONDATIONS POLITIQUES EUROPÉENNES ET LE COMITÉ DE PERSONNALITÉS ÉMINENTES INDÉPENDANTES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
5 0	Dépenses de l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et du comité de personnalités éminentes indépendantes	7	320 000	300 000	1 845,12
	Titre 5 — Total		320 000	300 000	1 845,12

CHAPITRE 5 0 — DÉPENSES DE L'AUTORITÉ POUR LES PARTIS POLITIQUES EUROPÉENS ET LES FONDATIONS POLITIQUES EUROPÉENNES ET DU COMITÉ DE PERSONNALITÉS ÉMINENTES INDÉPENDANTES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
5 0	Dépenses de l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et du comité de personnalités éminentes indépendantes					
5 0 0	<i>Dépenses opérationnelles de l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes</i>	7.2	300 000	300 000	1 845,12	0,62 %
5 0 1	<i>Dépenses afférentes au comité de personnalités éminentes indépendantes</i>	7.2	20 000	p.m.	0,—	
	Chapitre 5 0 — Total		320 000	300 000	1 845,12	0,58 %

Article 5 0 0 — Dépenses opérationnelles de l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
300 000	300 000	1 845,12

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes afin de garantir son fonctionnement plein et indépendant.

Il couvre notamment les dépenses liées à la compétence de l'Autorité en ce qui concerne la formation professionnelle, l'acquisition de logiciels et de matériel informatique, l'acquisition de savoir-faire, de services de conseil et de documentation, les frais juridiques et dommages-intérêts ainsi que les activités de publication et d'information. Il couvre également les dépenses destinées au règlement de toute facture adressée par une institution en cas de dépassement du volume de biens ou de services mis à la disposition de l'Autorité par les institutions en vertu d'accords de services, conformément à l'article 6, paragraphes 4 et suivants, du règlement (UE, Euratom) n° 1141/2014. Le montant des recettes affectées prévu à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 300 000 EUR. Ces recettes incluent notamment le soutien au fonctionnement de l'Autorité accordé par des institutions autres que le Parlement européen, conformément à l'article 6, paragraphe 6, du règlement (UE, Euratom) n° 1141/2014.

Bases légales

Règlement (UE, Euratom) n° 1141/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes (JO L 317 du 4.11.2014, p. 1), et notamment son article 6, paragraphes 1 et 7.

Article 5 0 1 — Dépenses afférentes au comité de personnalités éminentes indépendantes

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
20 000	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes au secrétariat et au financement du comité de personnalités éminentes indépendantes.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 100 EUR.

Bases légales

Règlement (UE, Euratom) n° 1141/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes (JO L 317 du 4.11.2014, p. 1), et notamment son article 11, paragraphe 2.

TITRE 10 — AUTRES DÉPENSES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
10 0	Crédits provisionnels	7.2	p.m.	p.m.	0,—
10 1	Réserve pour imprévus	7.2	5 000 000	2 346 000	0,—
10 3	Réserve pour l'élargissement	7.2	p.m.	p.m.	0,—

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
10 4	Réserve pour la politique d'information et de communication	7.2	p.m.	p.m.	0,—
10 5	Crédit provisionnel pour les biens immobiliers	7.2	p.m.	p.m.	0,—
10 6	Réserve pour projets prioritaires en cours de développement	7.2	p.m.	p.m.	0,—
10 8	Réserve EMAS	7.2	p.m.	p.m.	0,—
Titre 10 — Total			5 000 000	2 346 000	0,—

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 10 1 — RÉSERVE POUR IMPRÉVUS

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
5 000 000	2 346 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir des dépenses non prévisibles découlant des décisions budgétaires prises au cours de l'exercice.

CHAPITRE 10 3 — RÉSERVE POUR L'ÉLARGISSEMENT

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les coûts de préparation de l'institution à l'élargissement.

CHAPITRE 10 4 — RÉSERVE POUR LA POLITIQUE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses en matière de politique d'information et de communication.

CHAPITRE 10 5 — CRÉDIT PROVISIONNEL POUR LES BIENS IMMOBILIERS

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux investissements immobiliers et aux travaux d'aménagement de l'institution. Le Bureau du Parlement européen a demandé, dans le domaine des biens immobiliers, l'adoption d'une stratégie à long terme cohérente et responsable qui tienne compte du problème particulier de l'augmentation des frais d'entretien, des besoins de rénovation et des frais de sécurité tout en veillant à la bonne utilisation du budget du Parlement européen.

CHAPITRE 10 6 — RÉSERVE POUR PROJETS PRIORITAIRES EN COURS DE DÉVELOPPEMENT

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux projets prioritaires de l'institution en cours de développement.

CHAPITRE 10 8 — RÉSERVE EMAS

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les lignes opérationnelles concernées, à la suite des décisions à prendre par le Bureau du Parlement européen pour la mise en œuvre du plan d'action EMAS, notamment après la réalisation du bilan «carbone» du Parlement européen.

3. S — PERSONNEL

3.1. S 1 — Section I — Parlement européen

Groupe de fonctions et grade	2022				2021			
	Emplois permanents		Emplois temporaires		Emplois permanents		Emplois temporaires	
			Autres	Groupes politiques			Autres	Groupes politiques
Hors catégorie	1				1			
AD 16	13		1	7	13		1	7

AD 15	59		1	5	54		1	5
AD 14	222	2	7	36	212	2	7	36
AD 13	409	8	2	38	424	8	2	38
AD 12	343		15	61	339		15	61
AD 11	276		6	29	220		6	28
AD 10	509		11	46	439		11	43
AD 9	327		9	60	468		9	56
AD 8	236		4	51	251		4	50
AD 7	170		9	69	160		9	62
AD 6	111		4	56	106		4	66
AD 5	153		4	94	99		4	65
AD Sous-total	2 828	10	73	552	2 785	10	73	517
AST 11	114	10		37	104	10		37
AST 10	68		19	35	68		19	35
AST 9	598		8	42	588		8	41
AST 8	231		8	43	267		8	42
AST 7	291		4	59	283		4	50
AST 6	430		12	82	423		12	79
AST 5	394		8	87	414		7	88
AST 4	156		4	65	216		4	69
AST 3	72		12	68	78		12	71
AST 2	4			48	4			47
AST 1	21			93	1			59
AST Sous-total	2 379	10	75	659	2 446	10	74	618
AST/SC 6								
AST/SC 5								
AST/SC 4	10				5			
AST/SC 3	30				30			
AST/SC 2	125				125			
AST/SC 1	41				46			
AST/SC Sous-total	206				206			
Total	5 414	20[1]	148[2]	1 211	5 438[4]	20[1]	147[2]	1 135
Total général	6 773[3]				6 720[5]			

(1)Réserve virtuelle pour les fonctionnaires détachés dans l’intérêt du service non comprise dans le total.

(2)Dont un poste temporaire AD12 pour le directeur de l’Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes.

(3)Deux postes permanents AD, un poste permanent AST, deux postes permanents AST/SC, deux postes temporaires AD et deux postes temporaires AST pour l’Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, non considérés comme des postes du Parlement européen.

(4)Dont 3 promotions à titre personnel (3 AD14 ont été promus AD15) octroyées dans des cas exceptionnels à des fonctionnaires méritants.

(5)Deux postes permanents AD, un poste permanent AST, deux postes permanents AST/SC, deux postes temporaires AD et deux postes temporaires AST pour l’Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, non considérés comme des postes du Parlement européen, ainsi que 89 postes permanents (1 AD12, 4 AD11, 5 AD10, 43 AD9, 1 AST8, 7 AST7 et 28 AST6) créés pour faciliter la nomination de fonctionnaires stagiaires du personnel des groupes politiques ayant réussi les concours «passerelle» en application de l’article 29, paragraphe 4, du statut du personnel. À la lumière de l’accord de conciliation relatif au projet de budget 2020, les postes des concours «passerelle» seront supprimés du tableau des effectifs en 2022.